



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

concours d'entrée

Question écrite n° 21

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, dans la spécialité physique-technologie, en ce qui concerne les coûts d'inscription dans ces écoles. Les concours de 1997 sont l'aboutissement d'une réforme des classes préparatoires aux grandes écoles, et il apparaît que la banque de notes pour la filière physique et technologie aboutit à une augmentation des coûts d'inscription pour les étudiants. Si, pour les concours de 1996, la dépense totale pouvait être de l'ordre de 3 500 francs, cette année, avec un nombre de places comparable, la dépense est supérieure à 12 000 francs. Les étudiants, actuellement en deuxième année dans cette filière physique et technologie, ont découvert cette situation en décembre dernier à la date du début des inscriptions. Ceux qui sont issus de familles à revenus modestes ne peuvent donc s'inscrire à l'ensemble des écoles présentes sur la banque de notes et leurs chances de réussite diminuent en conséquence. Il serait souhaitable que les coûts forfaitaires d'inscription aux épreuves soient calculés au prorata du nombre de places offertes. Il lui demande en conséquence quelles sont les mesures qui peuvent être envisagées afin que les coûts d'inscription aux concours des grandes écoles soient réduits, dès la session de 1997, pour ne pas pénaliser les étudiants concernés.

Texte de la réponse

Les frais des dossiers pour les écoles recrutant sur la banque d'épreuves PT étaient en moyenne par élève de 2 656 francs en 1997. Il est évidemment possible à un candidat de s'inscrire à toutes les écoles soit 55, mais ceci n'apparaît guère réaliste : en 1997, 59 candidats sur 2 310 inscrits avaient fait ce choix (2,6 %). Il n'en demeure pas moins que le coût des frais de dossiers est un problème réel car susceptible de constituer un obstacle pour la démocratisation nécessaire de l'accès aux grandes écoles. Il convient de rappeler, par ailleurs, que les boursiers (plus de 20 % des candidats) sont exonérés des frais précités. Les établissements ont été invités à réaliser des économies notamment par le regroupement dans des concours communs et la diminution du nombre d'épreuves écrites et orales. A la lumière des résultats de la session 1997, d'autres possibilités d'économies sont explorées et l'hypothèse d'un coût forfaitaire d'inscription aux épreuves écrites et orales calculé au prorata du nombre de places offertes est examinée avec la plus grande attention.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juin 1997, page 2158

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4498